Image not found or type unknown

Mon ancien patron me harcèle même aprés mon départ

Par **vince314**, le **19/09/2016** à **21:41**

Bonjour,

J'ai récemment démissionner d'un bureau d'études techniques du secteur privé. J'ai effectué une démission en bonne et due forme avec respect du délai de préavis,etc..

A cause d'une charge de travail trop élevée durant ma période de préavis, je n'ai pas pu finir tous mes dossiers en cours. Depuis mon départ, mon ex-patron ne cesse de me poser des questions et/ou demandes de justifications sur mes anciens dossiers. J'ai changé d'entreprise en grande partie pour me re-centrer dans mon travail et en finir avec ce 'cauchemar', mais je vois que je suis encore hanté sans cesse.

Ma question : Est-ce que j'ai une quelconque obligation de répondre ? Quels risques si je ne décroche plus le téléphone ?

D'avance merci de votre réponse

Par **P.M.**, le **19/09/2016** à **23:01**

Bonjour,
Vous n'avez aucune obligation de répondre puisque vous n'êtes plus lié par contrat et ne percevez aucune rémunération pour ne plus entendre même la sonnerie du téléphone, vous pourriez préférer le dire carrément à l'ancien employeur...

Par **MayadouxAvocat**, le **20/09/2016** à **15:58**

Bonjour,

Votre relation de travail ayant pris fin, vous n'avez plus à vous tenir à la disposition de votre ancien employeur.

Peut être aviez vous mis à profit votre préavis pour faire une passation de relais d'un ou deux collègues, auquel cas il serait bon de renvoyer votre ancien employeur vers ces personnes,

bien sûr sans agressivité.

Bien cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés